

MAJ 21 avril 2018



Charte d'utilisation et de réservation du matériel de l'Association « Les rives de l'Authion »

Charte pour la réservation et l'utilisation des pergolas, barnums et des tables pliantes ou autre matériel appartenant à l'association "Les rives de l'Authion".

Ces réservations ne peuvent être effectuées **que par une famille adhérente à l'association.**

Les priorités suivantes seront appliquées :

Priorité 1 : utilisation pour les activités propres à l'association. La demande est à enregistrer sous le nom de « les Rives + nom du responsable de commission concernée » et la réservation doit être notée dans l'agenda

Priorité 2 : réservation par une famille pour moins de 5 jours contigus comprenant, ou pas, un weekend. La priorité sera donnée en fonction des dates des demandes.

Priorité 3 : réservation par une famille pour plusieurs week-ends dans l'année civile. **Une seule sera traitée en priorité 2.** Pour les autres réservations, et dans un souci de simplification de la gestion, les demandes devront être faites 3 semaines avant les dates choisies

Priorité 4 : les autres types de demandes (réservation pour usage par des amis, pour associations amies, ...) seront traités individuellement. Dans ces cas, la famille adhérente, qui est « le demandeur » et qui aura reçu les consignes de montage-démontage, est obligatoirement présente (ou invitée) à l'évènement. Nous validerons ces demandes 3 semaines avant les dates souhaitées.

Cas particulier : Des réservations sont faites par des familles adhérentes pour le compte d'un collectif du quartier (fête des voisins, fête de rue etc.). Ces familles, à condition de l'avoir précisé en observation, conserveront, à titre personnel, leur priorité N°2 pour ne pas être lésées.

Les demandes pour usage professionnel ne sont pas autorisées.

Responsabilité de l'emprunteur

L'association se dégage de toute responsabilité en cas d'accident ou de détériorations.
Ceux-ci seront à la charge et sous la responsabilité de l'emprunteur

Les familles s'engagent à respecter cette charte en toute bonne foi.

L'association « Les rives de l'Authion »